



# Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,  
utilisateurs et amateurs de la race,  
affiliée à la Centrale  
Canine pour l'amélioration des  
races de chiens en France,  
reconnue d'utilité publique.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE N°6 DU 29/04/2025 EN VISIOCONFÉRENCE

Présents :

- Mesdames Sophie Santi-Martella, Clara Baron, Florence Fouret, Florence Jenty, Colette Daudier,
- Messieurs Sébastien Quimbre, Daniel Costes, Patrick Mestadier, Michel Mercier et Roland Frey, Jacques Daudier

**Début de réunion : 20h05**

La Présidente remercie M. Daudier pour la passation des accès aux pages FACEBOOK des délégations permettant aux délégués de récupérer leur droit d'administrateur complet.

Il est précisé que certaines délégations n'ont pas encore leur accès et que des pages notamment Ile de France et Alsace ont été recrées.

La Présidente informe que pour raison professionnelle M. Quimbre rejoindra la réunion un peu plus tard.

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| <b>1 – <i>Approbation des comptes rendus 4 et 5</i></b> |
|---------------------------------------------------------|

Les membres du comité approuvent et valident les comptes-rendus du 12 et 18 mars 2025.

Mme Fouret précise qu'il y a eu des modifications concernant des fautes de frappe et des répétitions.

Pour débiter la séance, il est demandé l'accord à tous les membres du comité pour enregistrer la réunion. Cette demande est validée par tous. La secrétaire les remercie.

## **2 – Coursus JUGE DE CONFORMITÉ AU STANDARD, validation interne**

La Présidente fait un point sur des documents internes retrouvés dans le Drive qui ne possèdent ni entête du club ni de date et ni signature.

Elle précise qu'il est important de revoir ces documents ensemble et de les valider afin de les acter pour s'en servir de référentiel.

Le premier document interne présenté est le cursus des juges de conformité au standard propre au club en s'appuyant sur la réglementation des juges de la SCC et de la FCI.

Quelques modifications sont apportées pour être cohérent notamment l'examen qui est passé en interne. Cet examen se fera différemment pour les candidats en primo nomination.

Ce qui permettrait de vérifier, avant présentation du candidat à la commission des juges de la SCC, que les candidats ont les connaissances suffisantes sur la morphologie et le standard du teckel.

La Présidente demande si le comité valide ce document, ce document sera annexé au compte rendu

M. Mercier demande à partir de quand celui-ci sera valable. Il est précisé que ce document prendra effet pour les prochaines demandes de juges avec date d'effet au 29 avril 2025.

Le comité vote à l'unanimité pour valider ce document.

## **3- Candidatures pour juges de conformité et mise au vote :**

La Présidente rappelle que ces dossiers ont été envoyés par mail à l'ensemble du comité pour étude préalable à la présente réunion

- M. PELLEN demande d'extension.
- Mme CHARAVIT : demande primo nomination parcours initial

Après étude des candidatures et discussion le comité passe au vote :

- M. Pellen : 10 membres votent contre sa demande d'extension (abs de M. Quimbre)
- Mme Charavit Kelly : 10 membres votent pour sa demande en primo nomination (absence de M.Quimbre)

La Présidente leur signifie par courrier les décisions.

M. Mercier demande à ce que soit modifié dans le cursus des juges pour le parcours initial il demande à ce que les 4 juges qui accueilleront les postulants soient 4 juges formateurs différents.

Le comité valide cette requête.

#### **4- Cursus JUGE D'UTILISATION, validation interne**

La Présidente présente le document interne qui est actuellement utilisé pour le parcours à la candidature cursus d'un juge d'utilisation en primo nomination ;

Elle explique que le parcours est spécifique au club, car en plus des pré-requis obtenus en épreuves d'utilisation, les candidats passent un examen interne au club, identique à celui qu'ils passeront devant la CTTCR (avant envoi à la commission des juges de la SCC). Selon le résultat de l'examen interne, le dossier des candidats est présenté ou pas à la CTTCR.

L'intérêt étant d'éviter de présenter un candidat, pas suffisamment préparé, qui en cas d'ajournement ou d'échec ne pourrait pas se représenter plusieurs fois à l'examen.

M. Frey émet un doute sur l'utilisation d'un chien extérieur pour valider son parcours.

Il fait référence au pré-requis pour déposer une candidature en primo nomination, à savoir que le candidat doit avoir eu en propriété et avoir conduit, avec succès, un teckel dans ce qui est appelé « 1 chien » sur un ensemble d'épreuves et que ce chien soit enregistré au LST, puis un parcours pour le « 2<sup>ème</sup> chien » qui peut être fait sur une ou plusieurs épreuves (si non déjà siglé sur ces épreuves) avec un ou plusieurs teckels qui peut être ou pas en propriété du candidat.

La Présidente exprime son souhait de travailler ensemble sur ce document.

Après discussion et différences d'opinions, le document va être retravaillé afin qu'il convienne à tous. En attendant une nouvelle version, le process actuel s'appliquera.

M. Costes rappelle la pénurie de juges et la lenteur de la formation (2 ans) et donc l'importance de travailler sur ce document assez rapidement.

M. Frey rappelle que nous avons 3 candidats en attente, M. Costes rappelle que certains n'ont pas encore passé l'examen.

M. Mercier souhaite que ce soit un document de travail évolutif.

#### **5- Candidatures pour juges d'utilisation – mise au vote**

M. Costes présente les 2 candidats :

- M. HONORE Cédric : après étude de son dossier sa candidature est retenue par le comité
- M. DELMAS : après étude de son dossier sa candidature est retenue par le comité

M. Costes tient à préciser que ce sont deux personnes impliquées dans les épreuves d'utilisation, de plus M. Honoré est le délégué Aquitaine.

La Présidente précise qu'elle leur fera un courrier pour informer des décisions du comité.

Un point est fait concernant le dossier de M. THIAVILLE, il a passé l'examen à la CTTTCR qui l'a égaré. Après discussion avec Mme Thiaville, celle-ci propose que son mari repasse l'examen.

M.Quimbre rejoint la réunion à 20h50

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6 – Point sur les délégations- constitution de la Commission élections :</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|

La Présidente rappelle qu'il faut mettre en place les élections pour la délégation Midi Pyrénées suite à un précédent appel à candidature.

La Présidente informe que Mme Limousin a envoyé sa candidature pour la délégation Auvergne et précise que par impartialité, un appel à candidature se fera aussi pour cette délégation.

Il est convenu que si personne ne se présente en plus de Mme Limousin elle sera nommée directement.

Mme La Présidente évoque le souci sur la déléguée Normandie, malgré sa nomination, la déléguée ne répond pas à nos sollicitations. A ce jour, et ce, malgré plusieurs relances, elle n'a toujours pas remis la trame du bilan comptable de 2024.

De plus, son adhésion n'a pas été renouvelé, cela démontre son désintéressement pour le club. M. Costes rappelle qu'une épreuve a été reportée à sa demande, mais n'a toujours pas recherché des juges.

Il est donc décidé de la retirer du poste de déléguée et de faire un appel à candidature pour la délégation Normandie. Elle sera informée par courrier.

Pour la délégation Bourgogne, Mme Marquant se propose de gérer la partie administrative de la délégation et de laisser sa place à des organisateurs pour les épreuves d'utilisation.

Après délibération, il est convenu de revoir avec elle si on fait un appel ou pas à candidature.

La Présidente propose de créer durant la présente réunion une Commission des Élections et demande qui souhaite l'intégrer.

La Commission est validée avec les membres suivants :

- Mme La Présidente
- Mme Florence Fouret
- M. Roland Frey
- M. Patrick Mestadier

M. Mercier demande des précisions sur le calendrier prévu, il est annoncé pour fin mai les candidatures, fin juin les élections.

M. Costes demande s'il faut un président de Commission.

M. Mercier précise que les commissions sont là pour réaliser des travaux qu'elles doivent présenter au comité qui décide. Un président n'a aucune utilité.

|                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>7 – Commission litige présentation des 3 dossiers de fraude aux engagements :</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

M. Mercier exprime très vivement son refus d'étudier ce dossier anonyme de fraude en exposition expliquant qu'il n'a pas eu le temps d'approfondir le document. M. Mercier accuse un « corbeau » n'ayant pas la correction de signer le rapport et présent lors de cette RE et dont l'objectif serait de faire du tort au délégué Midi Pyrénées. « Ce document c'est poubelle direct », M. Mercier se met à hausser le ton.

La Présidente précise que le rapport est d'elle-même et qu'elle s'est basée sur le catalogue d'exposition visible de tous et que l'irrégularité y apparaît bien.

Il n'est pas possible de laisser inscrire des chiens sur le nom d'autre personne et on ne peut pas ne pas réagir. Les engagements faits sous le nom d'une tierce personne sont interdits. M. Mercier précise que tout le monde le fait.

Il est rappelé également que la carte ICAD est une carte détenteur et ne garantit pas la propriété du chien.

Lors de la discussion, le ton étant monté très haut, rendant le débat impossible, la Présidente, après avoir sommé de discuter dans le calme, propose de faire un rappel au règlement des expositions à toutes ces personnes. Mais regrette, que de ce fait, la délégation Midi Pyrénées perde de l'argent, sans que les auteurs de fraude en soient inquiétés.

7 votes pour

3 abstentions

La majorité du comité valide ce rappel.

Pour les irrégularités en épreuve d'utilisation : M. Costes explique que sur l'épreuve au sanglier du 6 avril, un propriétaire et conducteur a engagé 2 chiens. Lors de la saisie des résultats de ces 2 chiens des irrégularités sont apparues.

Le propriétaire déclaré à la SCC n'est pas celui déclaré sur la feuille d'engagement. Aucun des deux n'est adhérent au club en 2025, de même qu'aucun des deux ne possède de Licence SCC 2025 Propriétaire.

M. Costes précise aussi qu'il enverra à toutes les délégations une note précisant que pour toute inscription il faudra obligatoirement demander la copie de la carte club adhérente 2025 et la Licence SCC 2025 Propriétaire et, le cas échéant, Conducteur.

La SCC a bien confirmé qu'aucun des deux n'a repris la Licence SCC 2025 Propriétaire.

Sur les feuilles des engagements des numéros renseignés étaient invalides.

M. Mercier demande les résultats des chiens, il est précisé qu'ils ont échoué.

La Présidente demande si le comité accepte que le club remonte l'information à la CTTCR et d'évaluer ce qui convient de faire.

Le comité valide.

M. Mercier rappelle qu'une des personnes a fait l'objet d'une réintégration au club en 2024, suite à une exclusion, et que cette réintégration était assujettie à un comportement sans déviance sous peine d'exclusion définitive.

Pour la deuxième personne n'a pas eu de problème sur les précédentes années d'adhésion, le club se réserve le droit d'émettre un avis s'il souhaite réadhérer.

|                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><i>8- Sollicitation Cavage : Présentation des réflexions sur le sujet par les commissions utilisation et élevage ; Mise au vote de la décision officielle à transmettre à la SCC et commission élevage :</i></b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

M. Costes prend la parole, il précise avoir vérifié que tous les chiens participant aux épreuves de cavage ont leur sigle enregistré sur LOF SELECT. Il explique que les propriétaires requièrent que le CACT attribué soit reconnu et enregistré par le club.

Si le club accepte, alors les propriétaires seront fondés à demander l'utilisation de ce CACT pour homologation de titre de champion de travail. Il rappelle que Le cavage ne rentre pas dans la grille sélection des teckels.

M. Frey exprime son désaccord et suggère que cela montrerait la polyvalence du teckel.

M. Costes rappelle que cela est bien noté sur leur pédigrée ce qui montre leur polyvalence puisque certains font aussi de l'agility.

C'est un chien de chasse soumis à des épreuves de travail comme mentionné dans le Standard de la race et que le cavage n'est pas assimilable à la chasse.

La Présidente rappelle que les Commissions Elevage et Utilisation du CAT préconisent de ne pas reconnaître les CACT et CACIT cavage.

La Présidente demande de mettre au vote la décision de ne pas reconnaître cette épreuve :

6 pour

5 abstentions

La majorité du comité valide cette décision.

La Présidente annonce que les courriers sont faits dans ce sens

Le club félicite les propriétaires qui conduisent leurs chiens en cavage, mais ne prend pas en compte les CACT et CACIT de ces épreuves qui ne rentreront donc pas dans la sélection d'élevage.

**9- Sollicitation inscription poils longs issus poils ras, présentation du rapport commission élevage. Mise au vote de la décision définitive à transmettre à la SCC :**

Il est à rappeler que le document présenté a été envoyé précédemment aux membres du comité pour prise de connaissance

Mme Jenty prend la parole et informe que le sujet a été vu en commission élevage, sujet déjà abordé par l'ancienne commission.

M. Mercier l'interrompt poliment pour lui demander la composition de cette commission.

Mme Jenty précise que lors de cette réunion était présents /

- M. Sébastien Beaulieu
- Mme Brigitte Petit
- Mme Clara Baron
- Mme Sophie Santi

Représentant des élevages de poils ras et poil long.

Mme Jenty demande si tout le monde a regardé le document présenté. Mme Jenty expose leur travail.

Mme Jenty explique avoir eu elle-même des poils longs issus de poils ras qui ont été cédés en LOF non confirmables. Après les avoir revus, elle confirme que la robe n'est pas harmonieuse. Les teckels se retrouvent avec des poils mi-long

La commission conclut son rapport en notant qu'elle ne souhaite pas que les teckels poil long issus de poil ras soient confirmables.

M. Mercier explique que ce sujet des tests de compatibilité a déjà été abordé dans les précédents comités et que cela n'a jamais été statué sous prétexte que la SCC refuserait. Or suite à une conversation avec le Professeur Courtin de la SCC celui-ci a émis un avis favorable pour les tests de compatibilité.

Après délibération entre Mme Jenty et M. Mercier qui ont exprimé chacun leurs points de vue et désaccords, il est décidé que le document doit être revu et représenté. Mais s'entendent pour dire qu'il faut mettre en place des « garde-fous » pour éviter les dérives et une discussion avec la SCC.

M.Quimbre interpelle M. Mercier sur ses relations auprès de la SCC et s'il peut demander ce qu'elles pensent de la chondrodystrophie.

M. Mercier ainsi que la Présidente expliquent que c'est un sujet à part, complexe et qu'il faut penser à éradiquer les problèmes existants avant.

Mme Jenty doit représenter le document de la commission à l'ensemble du comité qui validera ou pas par retour de mail.

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| <b>10 – Point d'information UTILISATION :</b> |
|-----------------------------------------------|

M. Costes fait un point sur les épreuves au 1er janvier 2025.

Sachant que les épreuves ont démarré le 15 février, 37 épreuves étaient initialement prévues.

2 SP en Normandie ont été reportées en septembre.

13 épreuves annulées dont 1 reprise par une autre délégation

Les motifs sont variés, mais globalement,

1 S : manque de juges,

1 SchwhkF en partenariat avec l'UNUCR on ne connaît pas le motif

3 Sp dont celle de M. Limousin, 1 par manque de concurrents et 1 dont la densité de lièvre était réduite.

2 Spk : dont 1 pas de lièvres d'élevage dispo et l'autre manque d'un juge

1 St pour indisponibilité de territoire

3 Vp pas de territoire disponible et celle de M. Limousin

1 VpOSp le propriétaire a retiré son territoire

65% des épreuves ont été réalisés

M. Frey prend la parole pour signifier que lui-même a inscrit un chien à une épreuve qui a été annulée sans donner un motif aux candidats. Il explique que suite à une place venant de se libérer sur une épreuve dans la Moselle, la délégué Alsace s'est permis d'appeler une candidate pour lui demander pourquoi elle m'avait donné sa place, et dans quel intérêt.

M. Costes fait un rappel sur le fonctionnement des épreuves ; quand un candidat se retire, ce n'est pas au candidat de donner sa place. C'est l'organisateur qui a visé sur les personnes en liste d'attente qui est en mesure de dire j'ai un chien prioritaire.

La présidente propose de discuter de ce problème avec les personnes concernées et voir si on peut lui proposer une collaboration avec une personne qui gèrera la partie utilisation.

Le comité prend bien note des faits de M. Frey et propose de revoir ensemble les possibilités.

### **11 – Point Information NE WUT :**

La Présidente laisse la parole à Mme Jenty après avoir informé le comité que la demande de mettre une exposition Spéciale à la WUT a été acceptée par la SCC.

Le comité est informé que :

- Le choix du photographe est arrêté sur le photographe local et il est prévu de verser un acompte de 30%.
- Il reste les flots et les cocardes à gérer
- L'Association Territoriale Canine, réticente au début, a accepté de nous aider pour le matériel

M. Mercier demande si la délégation Alsace s'investit la réponse est oui, elle a trouvé un sponsor Jardiland pour les fleurs entre autres

- Concernant les secrétaires et commissaires de ring à ce jour il manque :
  - ✓ Pour le samedi manque 3 personnes
  - ✓ Pour le dimanche 4 personnes

Un appel est à faire à ceux qui connaissent du monde.

- Il reste à voir les diplômes des vainqueurs de la Mondiale WUT, un mail a été envoyé à la secrétaire de la WUT pour des modèles de diplômes.

La Présidente et Mme Jenty informent avoir récupéré tout le matériel de la NE 2024 chez Mme. Limousin, avoir fait du tri dans les plaques. Il manquerait les plaques « Très Bon » mais pour un souci de budget, il n'est pas prévu d'en commander.

### **12- Point d'information trésorière : factures, adhésions**

Mme Clara BARON, la trésorière, fait un point sur les cartes adhérents et explique qu'il a fallu reprendre fiche par fiche des adhérents avec Mme Florence Fouret pour modifier les erreurs. Il se peut qu'il y en ait encore, notamment sur les fiches couples et nous comptons sur les adhérents pour nous faire remonter les infos.

A ce jour les envois des cartes des adhérents sont pratiquement tous faits.

Concernant les factures, celles présentées au comité ont été réglées

Il manque toujours les factures payées par la SCC et ni celle de Maître BRO.

Les ristournes ont été versées aux délégations et la liste des adhérents 2025 a été envoyée à chaque délégué.

Actuellement nous avons 336 adhésions seules et 182 adhésions couples soit 518 adhérents.

La trésorière revient sur les dépenses de la délégation Maine Anjou Touraine où il faut renflouer les comptes. Jusqu' à présent, le club avançait les sommes que la délégation remboursait.

La problématique est que, cette année beaucoup de délégations sont en négatif suite aux épreuves qui ne sont pas rentables.

Une des causes est les indemnités kilométriques, mais aussi des épreuves faites malgré le peu de candidats pour ne pas les pénaliser mais dont les frais sont les mêmes. Les Sp ou on prend moins de candidats car moins de lièvres et où on privilégie une Sp de qualité pour permettre à chaque candidat de disposer, si on peut, de 2 lièvres

Mme Jenty ajoute que tout a augmenté même pour les repas.

M. Mercier suggère de sensibiliser les délégués à revoir les épreuves et proposer des épreuves comme la Sp dans des délégations où il y a une belle densité de lièvres.

M. Costes explique que la densité de lièvre sauvage diminue partout (maladie, problème de prédation...).

Pour les épreuves sur lièvres lâchés, ils restent souvent que des jeunes lièvres ce qui n'est pas possible pour une Spk.

M. Costes informe que, suite à des rencontres avec les ACT, il est constaté que le manque d'inscription en exposition est le reflet de ce que l'on rencontre en épreuves d'utilisation. Ce qui met en évidence un véritable problème économique national.

La Présidente propose de revoir avec les délégués comment optimiser leur épreuve mais comme le souligne Mme Jenty, beaucoup sont tributaires des propriétaires de territoires.

M. Quimbre souligne aussi un point que dans certains départements les épreuves aux lièvres au naturel (Sp) ne doivent plus avoir lieu après le 30 mars et que cela semble s'étendre en France

Il évoque aussi que pour faire des épreuves il faut savoir prospecter

Mme Jenty relève que de moins en moins d'élèves font des épreuves de travail et il serait bon de se pencher là-dessus.

M. Frey relève que l'objectif pour l'élève est d'avoir les épreuves du premier coup et les entraînements sont importants, à revoir avec les délégués sur leur possibilité.

Après discussion entre membres du comité et plus de questions, la Présidente clôt la réunion à 22h40.

Elle remercie les membres du comité

La Présidente

*Mme Sophie Santi*

A blue ink signature of Sophie Santi, written in a cursive style, on a light-colored background.

La Secrétaire

*Mme Florence Fourret*

A brown ink signature of Florence Fourret, written in a cursive style, on a light-colored background.

Compte rendu n°6 validé le 17 juin 2025